



COMMUNE DE BOULT SUR SUIPE

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2021

Séance ouverte à 20 h 30.

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de :

Monsieur BESTAM, présent par pouvoir donné à Monsieur FORTIER

Madame LEMPEREUR, présente par pouvoir donné à Monsieur LESUEUR

Madame MARLÉ, présente par pouvoir donné Madame CHABLIN

Etait absente : Madame BRUNHOSO

Etait excusée : Madame BOURGEOIS

Secrétaire de séance : Monsieur WUIBOUT

Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations.

Délib n° 2021-07
Approbation du
compte de
Gestion 2020

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par Monsieur le Trésorier Payeur de de Fismes.

Délib n° 2021-08
Vote du compte
Administratif
2020

Lecture est faite au conseil du compte administratif 2020 en fonctionnement comme en investissement, lequel peut se résumer ainsi :

| | Recettes | Dépenses | Solde |
|---|------------|------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | | | |
| Résultat 2020 | 848 170.90 | 687 842.66 | + 160 328.24 |
| Résultats antérieurs 2019 | 745 446.33 | | + 745 446.33 |
| Résultat 2020 fonctionnement | | | + 905 774.57 |
| Section d'investissement | | | |
| Résultat 2020 | 110 988.68 | 275 454.58 | - 164 465.90 |
| Solde antérieur reporté | | 10 948.88 | - 10 948.88 |
| Résultat 2020 investissement | | | - 175 414.78 |
| <i>Restes à réaliser au 31/12/2020</i> | | | |
| Fonctionnement | / | / | / |
| Investissement | 27 974.00 | 29 349.00 | -1375.00 |
| Résultat cumulé 2020 : fonctionnement + investissement | | | 728 984.79 |

Monsieur le Maire quitte la séance et le vote est assuré par M FORTIER, 1^{er} adjoint.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 qui fait ressortir un excédent global de clôture de **728 984.79€** (y compris les restes à réaliser) qui sera affecté au compte 002 du budget 2021.

Délib n° 2021-09
Affectation du
résultat
de
l'année 2020

Après adoption du compte administratif 2020, constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

| | |
|--|---------------|
| un solde d'exécution globale de : | - 175 414.78€ |
| un solde de restes à réaliser de : | - 1 375.00 € |
| Entrainant un besoin de financement de : | 176 789.78 € |

Vu l'état des restes à réaliser au 31/12/2020 ;

Le conseil après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder à l'affectation des fonds disponibles de la façon suivante:

* Report en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) : **728 984.79 €**

* Report en section d'investissement au compte 001(dépenses) : **175 414.78 €**

* Affectation en section d'investissement au compte 1068 (recettes) : **176 789.78 €**

| | |
|--|--|
| Délib n° 2021-10 Dénomination du pôle scolaire | <p>Monsieur le Maire explique que le conseil d'école a retenu 3 choix de noms pour le pôle scolaire de Boulton sur Suipe, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pôle scolaire Les P'tits Bouquins - Pôle scolaire de Boulton sur Suipe - Pôle scolaire la Venelle <p>A l'unanimité, leur choix s'est porté sur le pôle scolaire « Les P'tits Bouquins ».</p> <p>Les écoles nous soumettent donc cette proposition et nous demandent de nous prononcer sur le sujet puis de présenter notre délibération au Grand Reims qui décidera du nom définitif du pôle scolaire.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 contre, porte son choix sur le nom de « Pôle scolaire la Venelle ».</p> <p style="text-align: center;">***</p> |
| Délib n° 2021-11 Renouvellement de la convention de partenariat avec le CLIC du Nord Rémois | <p>La convention triennale signée en 2018 arrivant à échéance, le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) demande à la commune de renouveler la convention dans les mêmes conditions, à savoir d'apporter au CLIC un soutien financier sur la base d'un euro par habitant et par an.</p> <p>Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve la convention de partenariat avec le CLIC du Nord Rémois, - Autorise le Maire à signer ladite convention. <p style="text-align: center;">***</p> |
| Délib n° 2021-12 Vente de bois : révision du tarif | <p>Monsieur le Maire explique que les agents communaux continuent de nettoyer les bois de la commune.</p> <p>En conséquence, du bois est à nouveau à vendre, débité en bûches d'un mètre.</p> <p>Ce bois est à vendre en priorité aux administrés qui auront à charge de venir le chercher.</p> <p>La délibération 2019-46 du 3 décembre 2019 fixait le prix du stère à 20 €.</p> <p>Ce tarif, dérisoire, ne couvre pas le temps passé par les agents, je vous propose donc de le réviser à la hausse.</p> <p>Madame ERBISTI rappelle que le tarif du stère à 20 € avait été fixé non pas pour être rentable mais pour permettre aux administrés ayant des faibles revenus d'avoir accès à du bois de chauffage à moindre coût.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour et 2 contre, décide de laisser le tarif du stère de bois à 20 € mais de limiter à 5 stères de bois par foyer et par an l'accès à ce bois.</p> <p style="text-align: center;">***</p> |
| Information au conseil des actions menées par le Maire au titre de l'article L21122-23 du CGCT | <p>Le Maire doit rendre compte des actions qu'il a mené au titre des délégations accordées par le conseil municipal au titre de l'article L21122-23 du CGCT.</p> <p>Il informe le conseil de l'achat du matériel suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 protections en plexiglass pour le bureau de vote des élections régionales et départementales pour un montant TTC de 876 € - 3 repose-pieds et 3 souris ergonomiques pour les secrétaires pour un montant TTC de 191.19 € <p style="text-align: center;">***</p> |
| Délib n° 2021- 13 Rétrocession du lotissement « Les Frères Saint Denis » | <p>La société Immocoop, propriétaire du lotissement, souhaite procéder à la rétrocession du lotissement des Frères Saint Denis (les voiries et l'éclairage public sont de compétence intercommunale et les espaces verts sont de compétence communale).</p> <p>Considérant que 75 % des terrains sont désormais vendus, la procédure de rétrocession peut être engagée.</p> <p>La société Immocoop nous demande de nous positionner sur le sujet.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la rétrocession du lotissement « les Frères Saint Denis ».</p> <p style="text-align: center;">***</p> |
| Informations diverses | <p>⇒ Point sur l'élagage de la Pouplie les 3 et 4 mars derniers</p> <p>C'est la société Plantéis qui a procédé à l'élagage de la Pouplie. Seul le bois mort a été supprimé afin de la préserver. Le sapin d'à côté sera quant à lui coupé. Ses racines</p> |

étant fortement imbriquées avec celles de la Pouprie, il ne sera pas désouché. Une partie de son tronc sera conservé sur une hauteur d'environ 1.70 mètre ; il sera taillé en biais et servira de pupitre sur lequel sera apposé une pancarte retraçant l'histoire de la Pouprie.

Un grand merci aux volontaires qui ont nettoyé les abords de la Pouprie.

Les 1^{er} et 2 avril prochains, TF1 viendra faire un reportage sur la Pouprie.

⇒ Les élections régionales et les élections départementales auront lieu les 13 et 20 juin prochains.

Les 2 scrutins se dérouleront en même temps, il faudra donc plus de personnes pour tenir les bureaux de vote.

Je compte sur vous pour noter et bloquer d'ores et déjà ces dates-là dans vos agendas afin de vous rendre disponibles.

La séance est levée à 21 heures 55 minutes.

